

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### du Conseil Communautaire du jeudi 16 mai 2024

**Convocation**

Date : 07/05/2024  
 Affichée et mise en ligne  
 le : 07/05/2024

\*\*\*\*\*

**Délibération n°**

40-CC160524  
 \*\*\*\*\*

**Nombre de Membres :**

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 10
- Votants : 37
- Absents : 6

\*\*\*\*\*

**Résultats :**

- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention : 5
- Ne prend pas part au vote : 1

\*\*\*\*\*

**Liste des délibérations**

Affichée le 21/05/2024  
 Mise en ligne le :

24 MAI 2024

Délibération mise en ligne  
 sur le site internet de la  
 CCSSO le :

29 MAI 2024

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 16 mai 2024, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à Mairie de Chamant - 1 rue de l'Aunette - Salle du Conseil Municipal - 60300 Chamant sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 3 mai 2024, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL**

**Secrétaire de séance : Madame Viviane TONDELLIER**

**Siégeaient au Conseil Communautaire :**

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| Monsieur ACCIAI Maxime            | Monsieur GUEDRAS Daniel                |
| Madame AURAY JAUNET Christel      | Monsieur LAPIE Dominique               |
| Madame BALOSSIER Françoise        | Monsieur LEFEVRE Sylvain               |
| Monsieur BATTAGLIA Alain          | Monsieur LESAGE William                |
| Madame BENOIST Magalie            | Madame LOISELEUR Pascale               |
| Monsieur BOUFFLET Pierre          | Madame LUDMANN Véronique               |
| Monsieur BOULANGER Damien         | Monsieur MARÉCHAL Guillaume            |
| Monsieur CHARRIER Philippe        | Monsieur MÉLIQUE Jacky                 |
| Monsieur CURTIL Benoit            | Madame MIFSUD Florence                 |
| Monsieur de la BEDOYERE Jean-Marc | Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre |
| Monsieur DUMOULIN François        | Madame PRUVOST BITAR Véronique         |
| Monsieur FROMENT Daniel           | Madame REYNAL Sophie                   |
| Monsieur GAUDUBOIS Patrick        | Monsieur ROLAND Dimitri                |
| Madame GAUVILLE-HERBET Cécile     | Madame TONDELLIER Viviane              |

**Ont donné pouvoir :**

- Monsieur GEOFFROY Rémi à Madame PRUVOST BITAR Véronique  
 Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame MIFSUD Florence  
 Madame LOZANO Michèle à Monsieur ROLAND Dimitri  
 Madame GLASTRA Delphine à Monsieur LEFEVRE Sylvain  
 Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur FROMENT Daniel  
 Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine à Madame LUDMANN Véronique  
 Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre  
 Madame ROBERT Marie-Christine à Monsieur GAUDUBOIS Patrick  
 Madame SIBILLE Elisabeth à Madame LOISELEUR Pascale  
 Monsieur SICARD Bruno à Monsieur BATTAGLIA ALAIN

Paraphes	
09	VT

**Ne siégeait pas au Conseil Communautaire mais était représenté**  
Néant

**Étaient absents**

Monsieur BARON Jean-Marc  
Monsieur BLOT Laurent  
Monsieur DIEDRICH Wilfried  
Monsieur GRANZIERA Gilles  
Madame MARTIN Emilie  
Monsieur PATRIA Alexis

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 10 pouvoirs.  
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée délibérante que le compte administratif 2023 du budget principal est voté sous la nomenclature M14, en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

Les réalisations de la collectivité par section sont détaillées ci-dessous.

**LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement a réalisé 95% de ses prévisions de dépenses si l'on retire les mouvements entre section.

Dépenses de Fonctionnement

	2023		
	Budget	réalisations	% de réalisation
011 - Charges à caractère général	2 465 186,64	2 152 484,21	87,32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 374 663,00	1 289 233,11	93,79%
014 - Atténuation de produits	8 676 631,00	8 562 512,00	98,68%
65 - Autres charges de gestion courante	1 606 064,99	1 539 855,13	95,88%
66 - Charges financières	130 000,00	108 443,16	83,42%
67 - Charges exceptionnelles	20 000,00	128,00	0,64%
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000,00	0,00	0,00%
022 - Dépenses imprévues	200 000,00	0,00	
023 Mouvement entre sections	9 615 374,55		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	530 841,86	527 944,36	99,45%
<b>Total dépenses</b>	<b>24 619 762,04</b>	<b>14 180 599,97</b>	

Globalement l'ensemble des prévisions faites au budget 2023 ont été réalisées. Les charges à caractère général sont consommées à 87% car des dépenses prévues sur différents services n'ont pas été pleinement réalisées au cours de l'exercice.

Le temps pris pour plusieurs recrutements et l'arrivée tardive de certains collaborateurs ont permis une économie de 85 000 €, sur le chapitre du personnel en 2023.

Les recettes de fonctionnement ont été consommées à 101,90% comme indiqué sur le tableau suivant :

Paraphes	
<i>ay</i>	<i>VT</i>

## Recettes de Fonctionnement

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

S<sup>2</sup>LO

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-40\_CC160524-BF

	2023			
	Budget	réalisations	% de réalisation	
013 Atténuations de charges	22 000,00	22 950,63	104,32%	
70 - Produits des services et des domaines	460 118,00	367 439,96	79,86%	
73 - Impôts et taxes	12 557 180,00	13 074 208,84	104,12%	
74 - Dotations, subventions et participations	4 647 518,00	4 695 600,78	101,03%	
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	18 033,14		
77 - Produits exceptionnels	31 600,00	14 249,81	45,09%	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	6 895 346,04	6 895 346,04	100,00%	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 000,00	0,00	0,00%	
<b>Total recettes</b>	<b>24 619 762,04</b>	<b>25 087 829,20</b>	<b>101,90%</b>	

Les recettes du chapitre 70 sont moindres que prévues. Il avait été prévu de nombreuses régularisations sur les redevances auprès des occupants du quartier Ordener, dont l'année 2022 et les 2 premiers trimestres 2023, ont pu être fait sur cet exercice 2023.

Des produits exceptionnels et de gestion courante ont été encaissés, reprises de verres par le SMDO et pénalité pour les travaux de menuiseries sur le bâtiment 6 Ordener.

**LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

A – Les dépenses d'investissement

La section d'investissement a réalisé 20% de ses prévisions de dépenses.

Dépenses d'Investissement

	2023			RAR
	Budget	réalisations	% de réalisation	
16 - Emprunts et dettes	296 912,63	280 267,96	94,39%	
20 - immobilisations incorporelles	821 914,72	78 619,79	9,57%	168 954,33
204 - Subventions d'équipement	2 139 721,27	441 744,73	20,64%	668 870,47
21 - immobilisations corporelles	1 509 231,44	116 074,56	7,69%	134 009,76
23 - travaux en cours	657 757,48	153 653,02	23,36%	35 906,93
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 000,00	0,00	0,00%	
<b>Total dépenses</b>	<b>5 431 537,54</b>	<b>1 070 360,06</b>	<b>19,71%</b>	<b>1 007 741,49</b>

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

**Le pôle technique et grands projets :**➤ La piscine intercommunale :

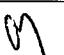
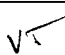
Les prévisions de 35 000 € sur opération ont été réalisés hors opération à 26 520 € ;

➤ La maison d'assistantes maternelles :

Les travaux de la MAM avaient été inscrits à 150 000 € sur opération et les réalisations ont été reportées en 2024 ;

➤ Les voies vertes :

Les travaux de la première tranche avaient été inscrites pour 400 000 € et seuls 35 152 € ont été réalisés pour la maîtrise d'œuvre. Les travaux ont été démarrés fin 2023 et seront payés en 2024 ;

Paraphes	
	

➤ Les gens du voyage :

Les études et travaux des terrains familiaux locatifs et de l'aire de grand passage ont été inscrits pour 522 000 € et seuls 4 825 € ont été réglés pour les TFL hors opération ;

➤ Le quartier Ordener :

Les crédits budgétaires de l'exercice 2024 étaient composés de restes à réaliser sur opération et l'ensemble des dépenses ont été de 370 864 € sur et hors opération ;

**Le pôle transition écologique et environnement :**

➤ La GEMAPI :

Une somme de 34 721 € était inscrite en report de crédits pour les travaux de consolidation de la digue de la Nonette. Cette somme n'a pas été réalisée au cours de cet exercice.

Un montant de 150 000 € a été prévu et réalisé pour le fonds de concours, préalablement à la délibération pour l'ensemble des communes, pour le raccordement au réseau d'eau potable de la commune de Mont l'Evêque à celui de la ville de Senlis.

➤ Les déchets :

L'acquisition de bacs, corbeilles et puces ont été réalisés pour 35 204 €.

**Le pôle enfance, jeunesse et solidarité :**

➤ La halte-garderie itinérante :

Du matériel et du mobilier ont été acquis pour 3 000 € sur les 4 500 € prévus au budget ;

➤ Le relais de la petite enfance :

Du matériel et du mobilier ont été acquis pour 5 600€ sur les 8 000 € prévus au budget.

**Le pôle développement économique et attractivité du territoire :**

➤ Le développement économique :

Il a été prévu 60 000 € pour le projet de liaison ferroviaire qui n'ont pas été consommés en 2023. La convention signée en 2024 a fixé un montant de 51 272 €, inscrit au budget 2024 ;

**Le pôle administration générale :**

➤ L'administration générale :

Les prévisions et restes à réaliser ont été consommés à hauteur de 24 978 € sur les 26 057 € prévus pour l'acquisition de mobilier et matériel informatique nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ;


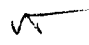
➤ Les finances :

Les subventions d'équipement pour les communes n'ont pas été consommées en 2023. Seuls les dossiers dont les conventions étaient signées ont fait l'objet d'un report de crédits sur 2024. Un paiement pour les travaux de voirie à Ordener a été réalisé, avant la mise en place de la délibération des fonds de concours, à l'ensemble des communes.

➤ Les recettes d'investissement :

Le retard pris par certains travaux n'a pas permis de percevoir encore les subventions qui étaient inscrites au budget.

Aucun emprunt n'a été souscrit en 2023.

Paraphes	
	

## Recettes d'Investissement

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-40\_CC160524-BF



	2023			%	
	Budget	réalisations	% de réalisation		
10 - Dotations et réserves	168 000,00	28 470,57	16,95%		
13 - Subventions	377 813,47	0,00	0,00%	232 000,00	
16 - Emprunts nouveaux	0,00	0,00			
001 - Résultats	321 618,20	321 618,20	100,00%		
040 - Opérations d'ordre entre sections	530 841,86	527 944,36	99,45%		
<b>Total recettes</b>	<b>1 398 273,53</b>	<b>878 033,13</b>			<b>232 000,00</b>

Le résultat global de chacune des sections comprenant les résultats des exercices antérieurs est de - 968 068,42 € en investissement (déficit) et de 10 907 229,23 € (excédent) en fonctionnement.

Paraphes	



Il vous est présenté ci-dessous les masses et résultats de l'exercice 2023 pour

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-40\_CC160524-BF



SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
<b>Dépenses réelles de fonctionnement 13,653 M€</b>		<b>Recettes réelles de fonctionnement 18,192 M€</b>	
Charges à caractère général (011)	2 152 484,21	Produit des services (70)	367 439,96
Subventions et contributions (65)	1 539 855,13	Impôts et taxes (73) compensation TH et CVAE	4 756 909,00
Fiscalité reversée (014) dont FPIC, FNGIR, reversement GEMAPI : 804 610 € dont Attributions de Compensation : 7 757 902 €	8 562 512,00	Fiscalité locale (731) dont CFE : 3 775 270 € dont TFPB : 1 145 095 € dont TFPNB : 47 480 € dont TEOM : 2 478 587 €	8 317 299,84
Charges de personnel (012)	1 289 233,11	Atténuations de charges (013)	22 950,63
Intérêts de la dette (66)	108 443,16	Dotations et compensations (74)	4 695 600,78
Charges exceptionnelles (67)	128	Autres produits de gestion courante (75)	18 033,14
Dotations aux provisions	0,00	Produits exceptionnels (77)	14 249,81
Amortissements des biens (042)	527 944,36	Amortissements des subventions (042)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 180 599,97</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>18 192 483,16</b>
		<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>4 011 883,19</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES		RECETTES	
Amortissements des subventions (042)	0,00	Amortissements des biens (042)	527 944,36
<b>Dépenses réelles d'investissement 1,07 M€</b>		<b>Recettes réelles d'investissement 0,28 M€</b>	
remboursement de la dette	280 267,96	FCTVA	28 470,57
Fonds de concours versés	441 744,73	Subventions	0,00
Programme d'investissement	348 347,37	Emprunt d'équilibre	0,00
Reports sur 2024	1 007 741,49	Reports sur 2024	232 000,00
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 078 101,55</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>788 414,93</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1 289 687</b>		

Paraphes	
	VT

Après avoir entendu l'exposé,

**DÉLIBÉRATION**

Envoyé en préfecture le 24/05/2024

Reçu en préfecture le 24/05/2024

Publié le 24/05/2024

ID : 060-200066975-20240516-40\_CC160524-BF



**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2017 portant modification des statuts de la Communautés de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

**Vu** le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

**Vu** l'instruction comptable M14 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission des finances du 30 avril 2024 ;

**Après son exposé, Monsieur le Président** quitte la salle au moment du vote.

Les membres du Conseil Communautaire :

**DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ**

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** le compte administratif 2023 du budget principal :

**Réalisations 2023**

Sections	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Fonctionnement	14 180 599,97	18 192 483,16	4 011 883,19
Investissement	1 070 360,06	556 414,93	-513 945,13
<b>TOTAL</b>	<b>15 250 960,03</b>	<b>18 748 898,09</b>	<b>3 497 938,06</b>

**Reports antécédents**

Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	0,00	6 895 346,04	6 895 346,04
Investissement	0,00	321 618,20	321 618,20
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>7 216 964,24</b>	<b>7 216 964,24</b>

**Reste à réaliser**

Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 007 741,49	232 000,00	-775 741,49
<b>TOTAL à reporter en N+1</b>	<b>1 007 741,49</b>	<b>232 000,00</b>	<b>-775 741,49</b>

**Résultats cumulés 2023**


Sections	Dépenses	Recettes	TOTAL
Fonctionnement	14 180 599,97	25 087 829,20	10 907 229,23
Investissement	2 078 101,55	1 110 033,13	-968 068,42
<b>TOTAL</b>	<b>16 258 701,52</b>	<b>26 197 862,33</b>	<b>9 939 160,81</b>

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous documents relatifs à cette affaire et poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la

Envoyé en préfecture le 24/05/2024  
Reçu en préfecture le 24/05/2024  
Publié le 24/05/2024  
ID : 060-200066975-20240516-40\_CC160524-BF



*Certifié exécutoire compte tenu de la transmission*

En Sous-Préfecture le : **24 MAI 2024**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **29 MAI 2024**

Fait à Senlis, le **24 MAI 2024**

**Guillaume MARÉCHAL**



Président de la Communauté  
de Communes Senlis Sud Oise

**Viviane TONDELLIER**

Secrétaire de séance

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécoeurs citoyen accessible par le biais du site [www.telerecoeurs.fr](http://www.telerecoeurs.fr)*